

## Les remparts et l'abbaye au fil des siècles



1120

Fondation de la ville et construction des remparts de Verneuil par Henri 1<sup>er</sup> Beauclerc, alors Roi d'Angleterre et Duc de Normandie.

1173

Siège de Verneuil par Louis VII.

12/13<sup>e</sup> SIÈCLE

Construction de la porte monumentale dite d'Armentières selon la "technique du "mur armé".

1424

Bataille de Verneuil, l'une des dernières batailles de la guerre de Cent ans.

1499

Siège de Verneuil par Charles VII.

DÉBUT 17<sup>e</sup> SIÈCLE

Contrôle de la ville par Pierre Rouxel (1562-1617), Baron de Médavy, Gouverneur de Verneuil et défenseur de la Ligue face aux avancées d'Henri IV.

1627

La veuve de Pierre Rouxel de Médavy fonde l'Abbaye Bénédictine Saint-Nicolas, sous la direction de sa fille Guyonne-Scholastique, première abbesse.

1631

Pose de la première pierre de l'abbaye.

« La porte d'Armentières fut vraisemblablement remblayée lors de travaux de fortification des dernières guerres de Religion puis murée et annexée au couvent des Bénédictines, en arrière des remparts de la ville ». Source : Gilles Deshayes, MADE, 2017

19<sup>e</sup> SIÈCLE

Agrandissement de l'abbaye avec la construction du pensionnat.

1951

Lancement d'une nouvelle activité avec la fabrication des nonnettes dans la biscuiterie.

2001

Départ des Bénédictines pour l'abbaye de Valmont.

2009

Acquisition de l'abbaye par la communauté de communes.

## PRENEZ PART AU PROJET : ABBAYE SAINT-NICOLAS

### FAITES UN DON ! DÉDUCTIBLE DE VOS IMPÔTS

#### ■ Pour les particuliers

Votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

*Ex : Un don de 100€ = 66 € d'économie d'impôt.*

- de l'impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €).

*Ex : Un don de 100€ = 75 € d'économie d'impôt.*

#### ■ Pour les entreprises

Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

*Ex : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

**Attention :** Dans le cas d'un don effectué par chèque, le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement au nom et adresse figurant sur le chèque (adresse du foyer fiscal).

\*j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du Patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de trois années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.  En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

# PARTICIPEZ

## À LA RESTAURATION DES PATRIMOINES DE L'ABBAYE SAINT-NICOLAS À VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON



FONDATION



DU PATRIMOINE



DÉCOUVREZ LE PROJET SUR LE SITE INTERNET  
[WWW.FONDATION-PATRIMOINE.ORG/55237](http://WWW.FONDATION-PATRIMOINE.ORG/55237)

# Devenez mécène de la sauvegarde d'un patrimoine d'exception !



Mot de la Présidente



Chère Madame, Cher Monsieur,

L'Interco Normandie Sud Eure (INSE) s'est engagée dans la valorisation, la sauvegarde et la démocratisation d'un lieu d'exception, l'abbaye Saint Nicolas. Un bien public ouvert à tous, permettant le lien parfait entre une page d'histoire de notre territoire et un écrin contemporain d'évènements culturels et artistiques.

Déambulant dans ce lieu hors du temps, vous vous laisserez sans nul doute envahir par les trésors que renferment cette abbaye, et particulièrement le parloir de l'abbesse, considéré par plusieurs universitaires et historiens comme un chef d'œuvre, unique en France et peut-être même en Europe. Aux détours des jardins, vous pourrez aussi apercevoir les vestiges architecturaux que constituent les remparts et la Porte d'Armentières, derniers témoins médiévaux de la Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton.

Afin de poursuivre cette transmission, d'un passé lointain à un avenir commun, l'INSE27 s'est associée à la Fondation du Patrimoine, pour soulever des fonds de mécénat, afin de faciliter la sauvegarde et l'entretien de ces fabuleuses pièces d'histoire.

La Fondation du Patrimoine, dont la mission est reconnue d'utilité publique, donne la possibilité aux particuliers et aux entreprises, grâce à un don défiscalisable, d'être mécènes d'un projet patrimonial local.

C'est dans cet engagement présent, respectueux de notre passé, à destination de notre futur, que je vous invite à contribuer à la sauvegarde de ce patrimoine qui a traversé les siècles et pour lequel votre générosité permettra un élan supplémentaire pour les siècles à venir.

Espérant vous compter parmi nos futurs mécènes, je vous prie d'accepter par avance, Chère Madame, Cher Monsieur, mes plus vifs remerciements au soutien que vous apporterez.

*Soyons aujourd'hui, le trait d'union commun,  
entre le passé et le futur de notre territoire.*

Nathalie NOËL  
Présidente de l'INSE

## Restauration du parloir de l'abbesse

C'est en 1627 que fut fondée l'abbaye des Bénédictines de St-Nicolas de Verneuil, sous la direction de leur première abbesse, Scholastique de Médavy, fille de Charlotte de Hautemer, veuve de l'ancien gouverneur de la ville. En 1631, le prieuré fut érigé en abbaye royale.

Comptant jusqu'à 80 moniales à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'abbaye était très connue pour ses « nonnettes », délicieux pains d'épices que les religieuses fabriquaient. Les dernières moniales quittèrent les lieux en 2001.

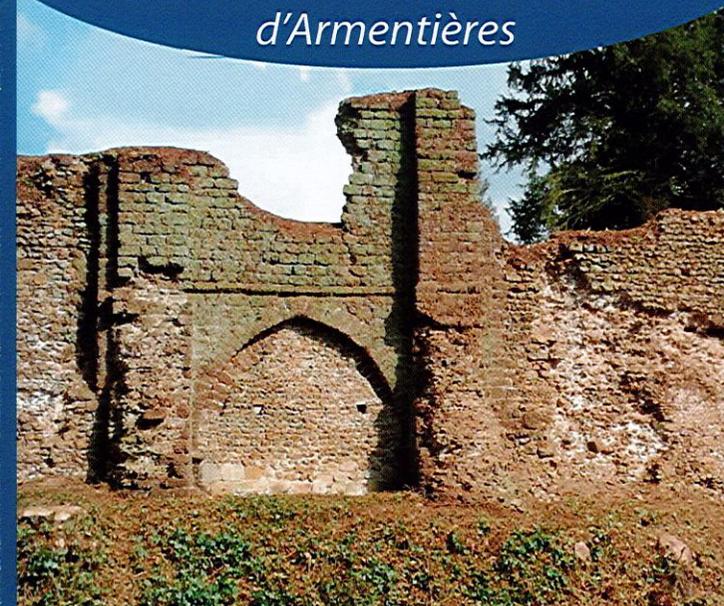
L'abbaye est la propriété de la communauté de communes depuis 2009 qui souhaite restaurer la pièce la plus emblématique mais aussi la plus insolite : le parloir de l'abbesse.

Cette pièce comporte 3 registres de caissons imbriqués les uns aux autres sur les 4 élévations ainsi qu'un plafond également à caissons. Chacun des éléments représente une scénette peinte.

L'opération envisagée permettra de comprendre et pérenniser le système complexe de montage des panneaux ainsi qu'identifier les factures d'exécution avant d'en programmer la restauration.



## Sauvegarde des remparts médiévaux et de la Porte d'Armentières



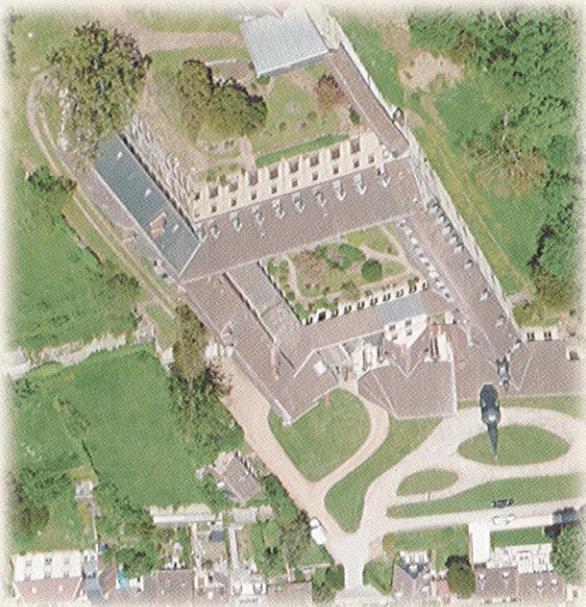
Ouvrage militaire, les remparts et la Porte d'Armentières ont été érigés au XII<sup>ème</sup> siècle lors de la fondation de Verneuil par Henri 1er Beauclerc.

Majestueuse et emblématique du Verneuil moyenâgeux, la porte d'Armentières, dernier vestige des sept portes d'entrée de la ville, aurait été franchie par Saint Louis en juillet 1257 (Cartulaire Normand n°592) de retour de pèlerinage du Mont Saint-Michel.

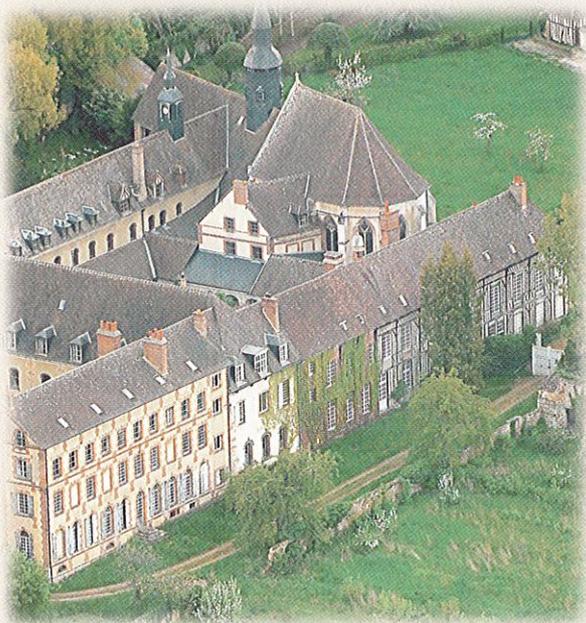
Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'autorisation est donnée aux habitants de démanteler les remparts médiévaux afin d'en récupérer les pierres pour permettre de construire leur maison. A une exception près : à la demande des Bénédictines, une portion de remparts longue de 360 mètres cernant l'abbaye Saint-Nicolas reste intacte, constituant aujourd'hui un édifice patrimonial exceptionnel.

Notre mission est d'éliminer le lierre étouffant le bâti afin de programmer, sous le contrôle des archéologues et architectes, experts des opérations, la sauvegarde de cet ensemble exceptionnel témoin de près de 9 siècles d'histoire.





## **Participez au Projet** **Abbaye Saint-Nicolas**



SVP  
AFFRANCHIR  
AU TARIF  
LETTRE

### **Fondation du Patrimoine**

Château de Bénouville - 1 avenue de Caen - BP 05  
14970 BÉNOUVILLE